

Les étudiants, les travailleurs de demain



1

- ⇒ Service Central de Prévention pour le secteur du travail intérimaire
- ⇒ ASBL créée en 1998 sous le nom de **Prévention et Intérim**, abrégé **PI**
- ⇒ Une équipe permanente :
 - Marijke Bruyninckx, Directeur
 - des conseillers en prévention
 - des collaborateurs administratifs



2

Prévention et Intérim

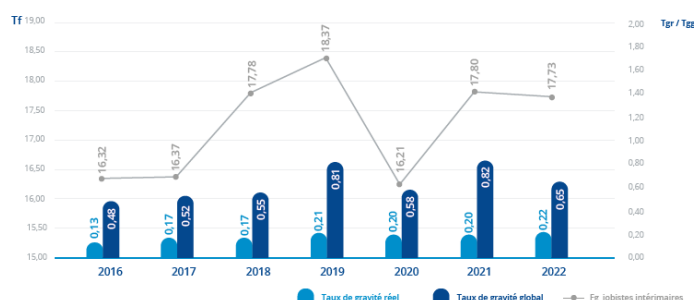
Principales Tâches:

- Réduire le nombre et la gravité des accidents de travail des intérimaires
- Proposer des mesures concrètes et efficaces pour améliorer le bien-être des intérimaires au travail



3

Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail des jobistes intérimaires



Le **taux de fréquence** est le rapport entre le nombre total d'accidents cumulés et le nombre d'heures de travail sur un an
 Le **taux de gravité** exprime le rapport entre le nombre total de jours d'incapacité de travail cumulés et le nombre d'heures de travail sur un an

Sur les **707 accidents du travail** survenus chez les jobistes intérimaires en 2022, **53** ont donné lieu à une incapacité permanente.



4

Programme

- Travailler en tant que jobiste -intérimaire
- Website - Animation
- Exemples
- Pour conclure



5

Travailler en tant que jobiste- intérimaire



6

⇒ Qui peut être jobiste?

- Un étudiant de l'école secondaire
- Un étudiant en haute école: Bachelor,,,
- Un universitaire

Tant que l'activité principale est d'étudier et que le travail s'effectue pendant les heures libres, vous pouvez travailler en tant que jobiste !

Attention : job étudiant ≠ stagiaire



7

⇒ A partir de quel âge je peux travailler en tant que jobiste?

- Il faut au moins être agé(e) de 15 ans et avoir terminé(e) les 2 premières années de l'école secondaire
OU
- Etre agé(e) de 16 ans et suivre l'enseignement avec un programme scolaire à plein temps
OU
- Enseignement à temps partiel et travailler pendant les jours libres



8

⇒ Comment trouver un travail en tant que jobiste ?

- Par l'intermédiaire : des parents, de la famille, des voisins
- Les journaux locaux et magazines publicitaires: Vlan, passe-partout,...
- Via les annonces sur internet
- Tu peux également t'adresser directement à un employeur: un supermarché, un restaurant, une entreprise dans ton quartier,...
- Ou passer la porte d'une agence d'intérim,...



9

⇒ Comment trouver un travail comme jobiste?

Via les entreprises de travail intérimaires:

- Il y a ± 150 entreprises de travail intérimaire en Belgique
- Voir aussi notre site web www.p-i.be pour un aperçu
- Les entreprises de travail intérimaire ont des agences d'intérim locales
- ± 200.000 jeunes travaillent annuellement par le biais d'une agence d'intérim



10

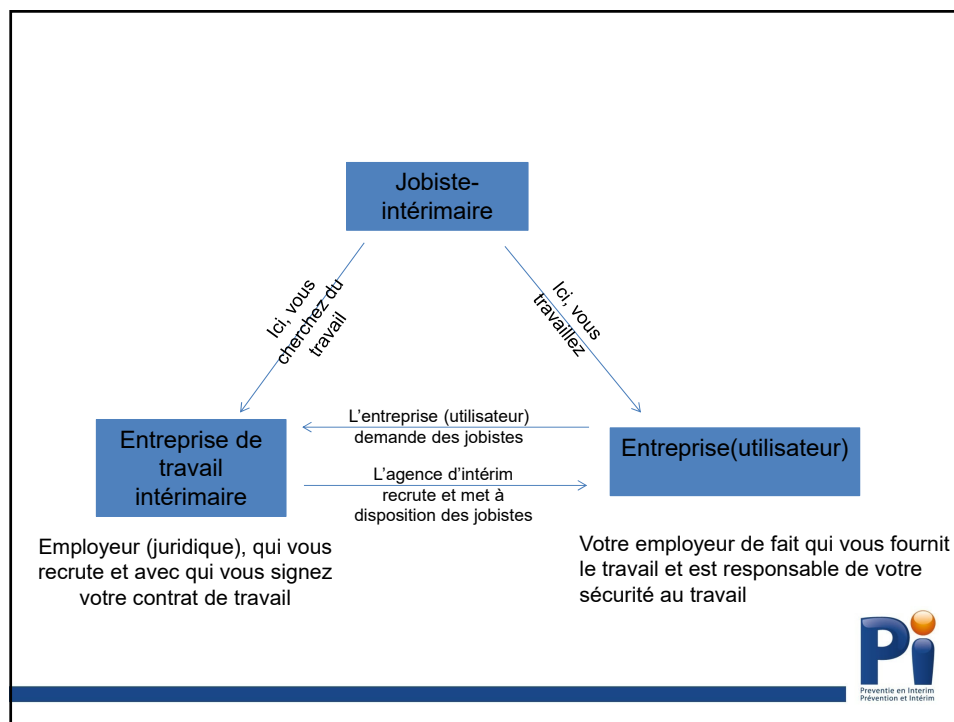
⇒ Comment trouver un travail comme jobiste ?

Conclusion:

- 1ère possibilité 1: jobiste → entreprise (utilisateur)
- 2ème possibilité: jobiste → agence d'intérim → entreprise(utilisateur)



11



12

⇒ Est-ce je peux accepter n'importe quel job? **Non**

En raison du manque d'expérience, de sens de la sécurité ou de formation, un jeune travailleur n'est pas forcément à même d'identifier les facteurs de risques d'accident et de prendre les précautions pour les éviter. La législation prévoit des dispositions restrictives.

Par exemple :

- Travailler avec des machines à bois telles que des scies circulaires, scies à ruban,...
- Travailler avec les presses à métaux
- Montage et démontage des échafaudages
- Abbattre de grands arbres
- Des travaux de soudage
- Démolition de bâtiments
- Travailler sous l'exposition d'agents toxiques et cancérigènes
- ...



13

⇒ Dérogations !

Les travaux interdits sont pourtant admis sous les conditions strictes suivantes:

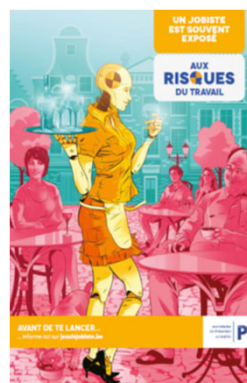
1. L'orientation des études correspond aux travaux auxquels la disposition d'interdiction s'applique.

ET

2. 18 ans et +

Exemples:

- Etudiant menuisier
- Etudiant soudeur
- ...



14

⇒ Un jeune peut-il travailler avec un chariot élévateur ou tout autre équipement motorisé destiné à lever une charge ? **NON JAMAIS !**



15

Un jobiste peut-il conduire une transpalette électrique ? OUI, sous certaines conditions



16

1. Transpalette électrique avec conducteur accompagnant

- ✓ + de **16** ans
- ✓ Max 6 km/heure
- ✓ Formation adéquate
- ✓ Organes de commande:

- Uniquement pour déplacer une charge
- Ne peut placer la charge en hauteur
- Doit retourner automatiquement à la position neutre dès que le conducteur cesse d'agir



17

2. Transpalette électrique avec conducteur portée

- ✓ + de **18** ans:
- ✓ Max. 16 km/heure
- ✓ Formation adéquate
- ✓ Organes de commande:

- Uniquement pour déplacer une palette
- Ne peut placer une palette dans un rack
- Doit retourner automatiquement à la position neutre dès que le conducteur cesse d'agir



18



Fiche de Poste de Travail Intérimaire

Numéro ID – FPT :

(BCE / N° entreprise) / (N° interne) / (Date d'entrée) / (Code)

Violet A : À compléter par l'utilisateur

1. Coordonnées de l'entreprise

BCE / N° d'entreprise :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Nom de la pers. de contact :

Tél. :

E-mail :

Service Externe PPT :

2. Poste de travail ou fonction

N° interne :

Date d'entrée :

Titre de la fonction :

Tâches à exercer :

Qualifications et conditions professionnelles exigées :

Localisation du poste :

Équipements de travail à utiliser :

Instructions préalables :

Formations à prévoir :

☐ Étudiants travailleurs autorisés

3. Vêtements de travail et équipements de protection individuelle (+ Indiquer le type de protection)

☐ Blouse / Tablier :

☐ Gants – moufles :

☐ Protections auditives :

☐ Casque :

☐ Lunettes – écran de protection :

☐ Pommes :

☐ Ceintures/harnais de sécurité :

☐ Masque :

☐ Veste :

☐ Chaussures de sécurité :

☐ Pantalon / Salopette :

☐ Spécifiques / Autres :

4. Mesures liées à la protection de la maternité

☐ Oui

☐ Non

Travailleuse enceinte

Aménagement de poste de travail :

Écartement à partir de :

Travailleuse allaitante

Aménagement de poste de travail :

Écartement pour une période de :

5. Dates des avis

Date de l'avis :

☐ Du comité PPT

☐ De la délégation syndicale

☐ De la participation directe des travailleurs

Date de l'avis du conseiller en prévention – médecin du travail :

Date de l'avis du conseiller en prévention – service interne :

1 Formulaires de la norme BCE : (0000000000) – Uniquement des chiffres (pas d'espaces, pas de ponctuation, pas de zéros)
2 Formulaires de la date : (00/00/00) – (00/00/00)
3 Formulaires de la date : (00/00/00) – (00/00/00) – Pas d'espaces

6. Surveillance de la santé obligatoire

☐ Oui

☐ Non

Risques pour la santé		Codes	OUI
Poste de travail / fonction	Poste de sécurité	1	☐
	Poste de vigilance	2	☐
	Jeune de moins de 18 ans	5	☐
	Travail de nuit	2024	☐
	Travail posté	2025	☐
Travail de week-end		2027	☐
Agents Biologiques Vaccinations / Test	Ergonomie	2022 / 2023	☐
	Tétanos	1312	☐
	Tuberculose	1311	☐
Agents physiques	Hépatite B	1321	☐
	Vibrations corps total	1207	☐
	Bruit	Entre 80dB (A) et 85dB (A)	1203
Agents chimiques	Bruit	Entre 85dB (A) et 87dB (A)	1204
	Bruit	Plus de 87dB (A)	1206
	Température	Froid	1213
Autres risques pour la santé	Chaleur	1214	☐
	Soudure électrique par points	112804	☐
	Liste Codes		☐

Violet B : À compléter par l'entreprise de travail intérimaire

7. Coordonnées de l'entreprise

Nom de l'agence de travail intérimaire :

Adresse :

Nom de la pers. de contact :

Tél. :

E-mail :

Service Externe PPT :

8. Travailleur intérimaire

Numéro de registre national :

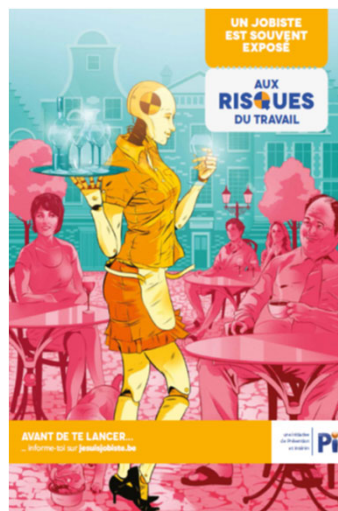
Nom, prénom :

Date de naissance :

Tél. :

Que faut-il remplir sur la fiche de poste de travail ?

- Caractéristiques du poste de travail ou fonction:
 - Fonction à remplir
 - Tâches à accomplir
 - Qualifications requises
 - Instructions préliminaires
 - Formation préalable
- Les vêtements de travail et EPI qui doivent être portés



21



22



23

⇒ Faut-il signer un contrat en tant que jobiste?

- Un contrat spécifique à durée déterminée
- Avec un tel contrat, on est bien protégé par la loi
- Ce statut définit quel travail tu peux effectuer, où et quand tu peux travailler,...

Assure-toi d'avoir signé ton contrat AVANT de commencer à travailler!



24

Animation Le Site Web

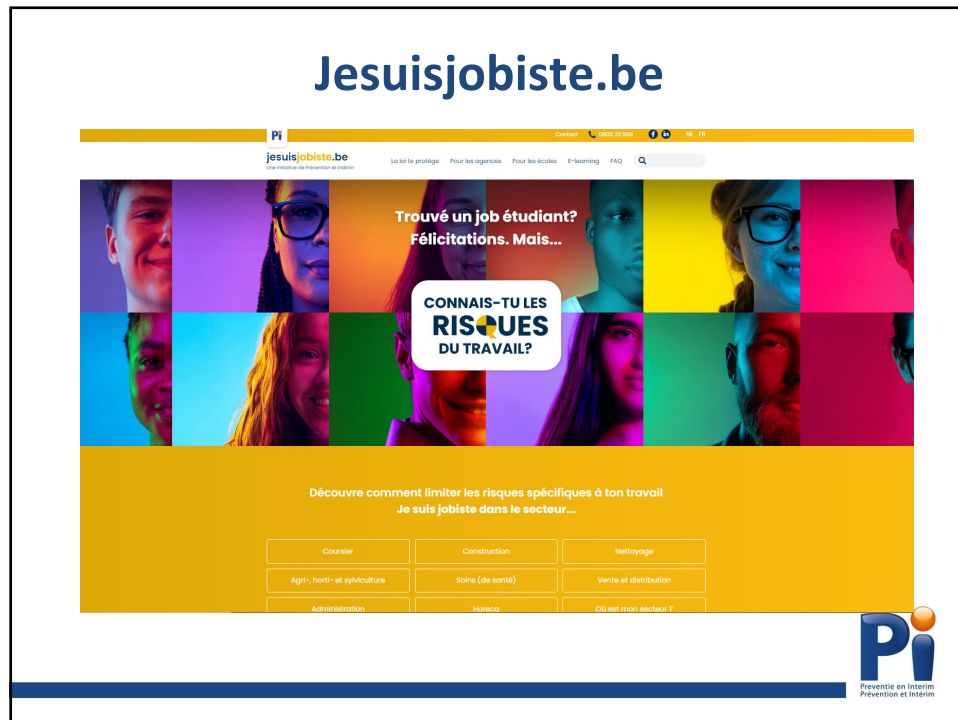


25

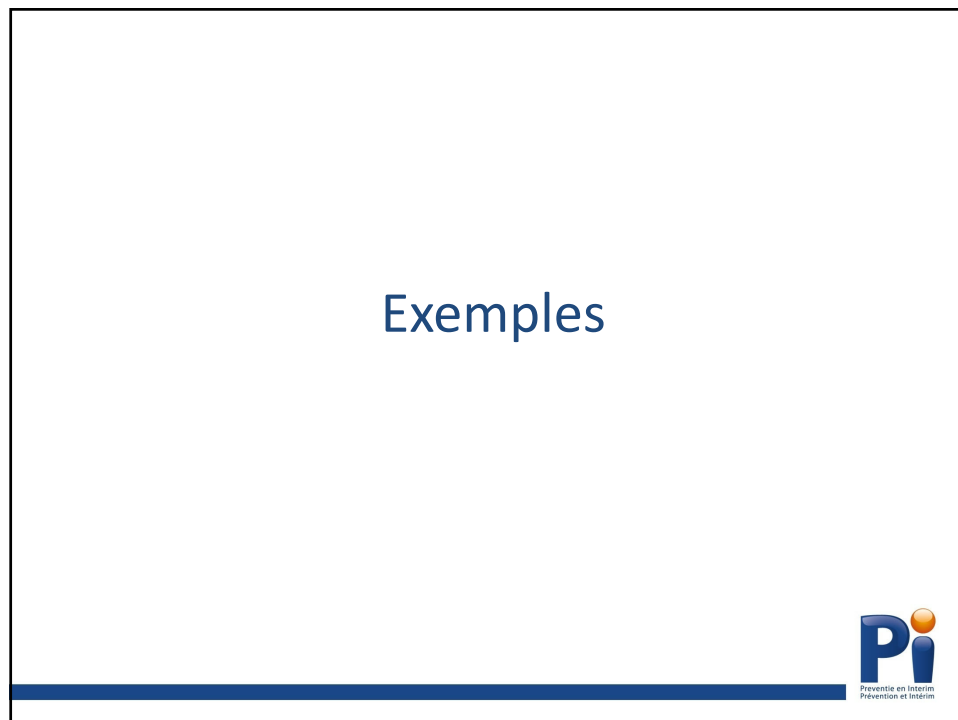
www.jesuisjobiste.be



26



27



28

Quel est le problème?



29

Quel est le problème?



30

Quel est le problème?



31

Résumé

Travailler en tant que jobiste-
intérimaire



32

⇒ Est-ce que la sécurité sur le lieu de travail fait partie de ton **contrat de travail**?

⇒ **OUI, PARCE QUE...**

- Un contrat spécifique de durée déterminée
- Avec un tel contrat, on est bien protégé par la loi
- Ce statut définit quel travail tu peux effectuer, où et quand tu peux travailler,...



33

⇒ Est-ce-que **la société** dans laquelle tu vas travailler a des obligations à respecter?

⇒ **OUI, PARCE QUE ...**

- Autorité effective sur le jobiste
- Est responsable de la sécurité de tous les travailleurs dans la société
- Veille à ce que tu as le même niveau de protection que les autres travailleurs dans la société
- Donne de l' info sur tous les risques liés au poste de travail
- Fournit les instructions de sécurité spécifiques
- Donne la formation appropriée



34

⇒ L'agence d'intérim joue-t-elle un rôle important?

⇒ **OUI, PARCE QUE ...**

- Vérifie si tu es apte pour le poste de travail concerné
- Demande un examen médical s'il y a un risque pour la santé au poste de travail
- Est responsable de vérifier ou d'organiser les vaccinations lorsqu'elles sont légalement exigées



35

⇒ Quel rôle dois-tu accomplir **personnellement**?

Prends soins de ta propre sécurité et santé ainsi que celles des autres personnes concernées

- Suis les instructions de sécurité scrupuleusement
- Utilise les dispositifs de sécurité à bon usage
- Signale toute situation de travail dangereuse (à ton chef et à l'agence d'intérim)
- Contribues positivement à la prévention de violence, harcèlement et harcèlements sexuels au travail



36

Pour conclure



37

⇒ Qui dois-tu rencontrer sur ton lieu de travail?

- Ton employeur – ou une personne désignée par lui – pour l'accueil
- Ton supérieur immédiat: contremaître, chef de département, chef d'atelier, ...
- Ton parrain ou marraine

⇒ Dis **non** à:

- Des travaux dangereux
- Des circonstances de travail à risque
- Des tâches qui ne sont pas mentionnées sur ta fiche de poste de travail



38

⇒ Suis les instructions

- De ton employeur
- De ton supérieur immédiat: contremaître, chef de département, chef d'atelier, ...

⇒ Poses les bonnes questions...:

- Quels sont les dangers et risques sur mon lieu de travail?
- Quelles mesures dois-je prendre afin de me protéger?
- Dois-je suivre une formation de sécurité?
- Que dois-je faire en cas d'urgence?
- A qui dois-je poser des questions concernant la sécurité?
- Que dois-je faire au cas où je me blesse?



39



40

Contact PI

- info@p-i.be
- Tél. vert 0800 23 999
- Tél. 02 204 56 80
- www.p-i.be
- www.jesuisjobiste.be

